******

**REPUBLIQUE D’HAITI**

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)

*Bureau du Secrétaire d’État à la Population et au Développement Humain (BSEPDH)*

TERMES DE RÉFÉRENCE

*POUR*

*LA RÉALISATION D’UNE ÉTUDE SUR*

* *Les impacts sanitaires et socio-économiques de la COVID 19 sur les individus âgés de 15 à 34 ans »*

*FINANCÉE PAR LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA/HAÏTI)*

**

*Octobre 2020*

**I. Introduction**

Le pays a été touché par la COVID-19 en mars 2020. Des mesures sanitaires ont été prises, malgré leurs limites, après avoir découvert deux cas testés positifs de COVID-19, le 19 mars 2020[[1]](#footnote-1). Au 15 octobre 2020, 30 915 cas suspects ont été enregistrés, 8956 cas ont été confirmés et 231 décès enregistrés[[2]](#footnote-2).

Grâce à la mobilisation du Gouvernement et de différents acteurs nationaux et internationaux, ponctuée par une mutualisation adéquate des efforts, cette pandémie demeure encore sous contrôle en Haïti.

La réalisation de l’étude des impacts sanitaires et socio-économiques de la COVID-19 en Haïti s’inscrit dans la dynamique de riposte du gouvernement haïtien à la Covid-19 et de la nécessité pour le pays de se doter d’évidences factuelles et empiriques essentielles pour organiser une riposte efficace et orienter les choix de politiques ciblées[[3]](#footnote-3).

Le choc de la Covid-19 devrait aggraver une récession en 2020 en Haïti, avec de lourdes conséquences sur les indicateurs de santé, le revenu et le pouvoir d’achat des ménages, l’emploi, les inégalités sociales, et la soutenabilité financière des petites et moyennes entreprises et industries, ainsi que de petites unités de production informelle. Pour comprendre les impacts sanitaires et socio-économiques de la Covid-19 sur les individus âgés de 15 à 34 ans, le Bureau du Secrétaire d’État à la Population et au Développement Humain lance cet Appel à manifestation d’intérêt.

**II. Contexte**

*Profil démographique*

Données ventilées par Sexe et par âge

Le dernier recensement réalisé en Haïti remonte à 2003. Dans cette conjoncture, il est difficile d’avoir des données fiables sur la population haïtienne en tenant compte de différents événements (tremblement de terre, ouragan, migration, etc.) qui ont certainement modifié le profil démographique de cette population depuis plus d’une quinzaine d’années..

Néanmoins, par le biais des projections et estimations, certaines données existent. Selon celles de la Commission Économique pour l’Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)[[4]](#footnote-4), Haïti compte, en 2019, 11 403 000 personnes dont plus de la moitié (50,7 %) sont des femmes. Haïti a une population très jeune avec plus de 32,5 % de personnes de moins de 15 ans, plus de deux tiers de la population de moins de 35 ans et seulement 5,2 % de personnes de plus de 65 ans[[5]](#footnote-5). Cette jeunesse est représentée aussi bien chez les hommes que chez les femmes avec des proportions similaires.

La présente étude prend en compte la frange de la population comprise entre 15 -34 ans et qui représente 35,9 % de la population totale.

Nombre (en millier) et pourcentage de la population haïtienne par sexe et groupe d’âge.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Groupe** |  |  | **Femme** |  | **Homme** |  | **Total** |
| **d’âge** |  | **Effectif** |  |  | **Pourcentage** |  | **Effectif** |  | **Pourcentage** | **Effectif** | **Pourcentage** |
| **0-14** |  | 1820 |  |  | 31,5 |  | 1883 |  | 33,5 | 3703 | 32,5 |
| **15-34** |  | 2062 |  |  | 35,7 |  | 2032 |  | 36,1 | 4094 | 35,9 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **35-49** |  | 999 |  |  | 17,3 |  | 933 |  | 16,6 | 1932 | 16,9 |
| **50-64** |  | 567 |  |  | 9,8 |  | 516 |  | 9,2 | 1083 | 9,5 |
| **65+** |  | 328 |  |  | 5,7 |  | 262 |  | 4,7 | 590 | 5,2 |
| **Total** |  | 5776 |  |  | 50,7 |  | 5626 |  | 49,3 | 11 402 | 100 |

Source: Statistical Yearbook for Latin America and the Caribbean, 2019 (LC/PUB.2020/2-P)

 Cette catégorie de la population est la plus touchée, en termes de contamination par la Covid -19. Environ un quart de la population contaminée par la pandémie concerne en effet cette tranche d’âge. D’où l’intérêt de l’étude à permettre à l’État haïtien de disposer des données utiles en vue de la formulation des projets et programmes nationaux de développement, en lien avec les questions démographiques.

|  |
| --- |
| **Distribution par groupe d’âge des cas de contamination et des décès dus à la Covid-19**  |
| **Groupe d’âge** | **Cas contamines** | **Décès cumulés** | **Taux de létalité en %** |
| 0-9 ans | 247 | 8 | 3,24 |
| 10-19 ans | 333 | 4 | 1,20 |
| 20-29 ans | 1800 | 14 | 0,78 |
| 30-39 ans | 2615 | 16 | 0,61 |
| 40-49 ans  | 1619 | 28 | 0,61 % |
| 50-59 ans | 1037 | 43 | 4,15 |
| 60-69 ans | 719 | 46 | 6,40 |
| 70-79 ans | 407 | 43 | 10,57 |
| 80 ans et  | 179 | 29 | 16,20 |
| **Total** | **8956** | **231** | **2,58** |

Sources : Bulletin de surveillance COVID-19 en Haïti, MSPP, 15-10-2020

La pandémie de la COVID-19 fait ressortir les inégalités structurelles existant dans divers domaines et affecte des groupes qui se trouvaient déjà en situation de haute pauvreté et d’extrême vulnérabilité, parmi lesquels se trouvent les femmes et les filles.

**II. 1 Impact sanitaire de la Covid-19**

 Depuis l’identification de deux cas testés positifs de la COVID-19, le 19 mars 2020, le Gouvernement a pris des dispositions en vue de ralentir la propagation de cette maladie tout en disposant de moyens limités, notamment en termes de capacités d’isolement des personnes infectées et de dotation en équipements indispensables au dépistage et à la prise en charge des personnes atteintes.

 En tant que choc d’origine sanitaire, la pandémie de la Covid-19 devrait, toutes choses restant égales par ailleurs, porter atteinte aux indicateurs de santé publique en Haïti, notamment le taux de morbidité, le taux de létalité et le taux de mortalité. En cas de persistance de cette pandémie, il serait possible de voir l’espérance de vie baisser. Ce choc devrait donc avoir un impact négatif sur l’indice de développement humain de manière directe et indirecte, directe, car l’état de santé étant pris en compte par le calcul de l’IDH et indirecte, car le choc sanitaire aura à coup sûr un impact négatif sur l’éducation, sur l’emploi et la productivité de l’économie qui sont aussi pris en considération dans la détermination de l’IDH.

Et pour cause, au regard du caractère préoccupant de la pandémie de la Covid-19 et des efforts déployés et à conjuguer pour y faire face, Il serait à craindre que la prise en charge financière de la riposte agisse sur l’allocation des ressources budgétaires accordées au secteur de la santé. Il serait aussi à craindre que la réallocation se fasse au détriment d’autres activités importantes comme la vaccination des enfants et les efforts d’éradication d’autres épidémies (choléra, VIH/Sida,...). L’évincement des dépenses consacrées à la prévention ou à la prise en charge de ces maladies pourrait conduire à un accroissement des taux de morbidité et de mortalité sans que cela soit dû directement à la Covid-19.

**II.2 Impacts sur le plan économique**

De par ses effets sur le capital humain et sur le cadre de vie des hommes, la pandémie de la Covid-19 aura certainement une incidence négative sur le fonctionnement de l’économie à court, moyen et à long terme.

Pour faire face à cette crise, les familles sont amenées à adopter un ensemble de stratégies d’adaptation, particulièrement au nouveau contexte socio-économique. La plupart des familles subissent l’impact économique des mesures de contrôle contre la propagation de la COVID-19 et des conséquences socio-économiques de la crise au niveau national, régional et mondial. Ces conséquences ont entraîné une baisse de revenu affectant directement leur situation nutritionnelle et qui peut donc avoir des conséquences directes sur leur santé globale.

Mais, il importe de noter que les impacts ne sont pas les mêmes pour toutes les économies des différents pays du monde étant donné qu’elles n’ont pas tous les mêmes structures et n’ont pas connu récemment les mêmes évolutions. Il s’agira ici de mettre en évidence les impacts déjà perçus par les adolescents, les jeunes et les jeunes adultes et les impacts probables de la crise sur l’économie des ménages dans les jours à venir.

1. **Objectifs**

L’objectif principal de l’étude est de : « mettre en évidence et comprendre les impacts sanitaires et socio-économiques de la crise de la COVID-19 sur les individus âgés de 15 à 34 ans ».

1. **Méthodologie**

La méthodologie proposée pour réaliser cette étude consiste en la collecte de données primaires via une approche méthodologique adoptée [[6]](#footnote-6). Les analyses des données utilisées dans le cadre de cette étude seront réalisées suivant une démarche qualitative devant comparer la période avant la COVID-19 avec celle pendant la COVID-19. L’utilisation d’autres bases de données relatives à cette problématique en termes de données de cadrage est vivement recommandée.

Cette méthodologie permet de répondre aux questions suivantes :

* Comment la Covid-19 a-t-elle affecté la population sous étude sur les plans sanitaires et socio-économiques ?
* Quelles sont les différentes capacités et stratégies d’adaptation développées par les personnes âgées de 15 à 34 ans pour répondre aux défis de la pandémie de COVID-19 ?

Enfin, il faut développer un cadrage méthodologique de mise en œuvre de la mission en remplissant le formulaire relatif à l’offre d’étude[[7]](#footnote-7).

La méthodologie doit aussi rechercher une certaine inclusion de la communauté dans la mesure où celle-ci possède la capacité d’apporter des informations pertinentes à l’avancement de la mission (par exemple à travers des focus groups).

1. **Le livrable**

À l’issue de cette étude, le livrable suivant est attendu :

"Les impacts sanitaires et socio-économiques de COVID 19 sur les individus âgés de 15 à 34 ans".

Dans le rapport, les éléments suivants seront pris en compte :

1. Présentation de l’étude, en introduction, indiquant l’objectif de l’étude, les principales questions ;
2. Méthodologie : description de l’approche méthodologique adoptée, les outils conçus pour la collecte d’informations et les analyses menées ;
3. Résultats de l’étude : description et analyse des données et des observations significatives[[8]](#footnote-8) pour répondre aux questions spécifiques proposées, ainsi qu’aux autres aspects importants proposés par le ou la consultant (e), la firme ou les chercheurs.
4. **Profil de la firme, de l’équipe de chercheurs ou du (de la) consultant.e individuel.le**

Pour la réalisation de cette étude, une firme, une université, une équipe de chercheurs ou un.e consultant.e individuel.le peut manifester son intérêt.

Le profil suivant du porteur du projet est privilégié :

a. Avoir une expérience d’au moins 5 ans dans la conduite d’études qualitatives ;

b. Expérience avérée dans la conception de méthodologies de recherche, rédaction d’articles d’analyse en sciences sociales, publiés dans des revues internationales spécialisées à comité de lecture ;

* Détenir un diplôme universitaire de troisième cycle ou en cours (PhD préférable certifié) en sociologie, anthropologie, sciences économiques ou ethnologie. La connaissance en Population et développement est un atout ;
* Avoir une existence légale dans le pays et soumettre les documents y afférents. Les expériences avec les autres agences des Nations Unies ou les partenaires dans le pays pour des projets similaires sont un atout.
1. **Documents attendus dans le cadre du dépôt des candidatures**
* Proposition technique incluant les informations ci-après :
	1. Lettre d’intention ;
	2. Document de présentation de la structure répondante, le cas échéant ;
	3. Curriculum Vitae (en cas d’ajouts de ressources humaines additionnelles à la mission, leur CV doit être aussi soumis) ;
	4. Copie de la patente à jour, le cas échéant ;
	5. Démontrer une expérience pertinente dans des missions similaires (au maximum 3 pages). Le soumissionnaire doit montrer son expérience en fournissant les informations sur les travaux similaires exécutés pour des clients antérieurement. Liste de missions similaires avec les détails ci-après :
* Nom ou objectif général de la mission ;
* Nom du porteur de projet (soumissionnaire), son courrier électronique et son numéro (celui-ci pourra être consulté comme référence si nécessaire).
1. **Description de la mission**

VIII.1 Chronogramme détaillé de la mise en œuvre de la mission

Il doit contenir une lettre d’intention, un document de présentation de la firme ou de l’université (centre de recherche) ou d’un groupe ad hoc de chercheurs ; une copie de la Patente et/ou de l’autorisation de fonctionnement, le cas échéant.

 VIII.2 Dossier d’offres et proposition financière

Il doit comprendre une proposition technique (protocole de l’étude) et une proposition financière (feuille Excel).

 VIII.3 Implication des partenaires à l’étude

La présente étude est commanditée par le bureau du Secrétaire d’État à la Population et du Développement Humain (BSEPDH) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) à travers son Plan de travail (PTA) de 2020. L’UNFPA[[9]](#footnote-9) apporte une assistance financière conformément au PTA 2020 signé avec la BSEPDH.

1. Gestion du processus de l’étude

 IX.1 Gestion et appui de l’étude

Un Comité de pilotage de l’étude composé de BSEPDH/MSPP et du UNFPA sera constitué pour assurer le suivi et les orientations du processus. Ce comité de pilotage sera présidé par la BSEPDH. L’étude sera réalisée par le soumissionnaire sélectionné par le comité de pilotage de l’étude.

Le BSEPDH est le garant pour la consultation. C’est sur la base de son rapport et de son évaluation de la consultation que le UNFPA pourra procéder au paiement des fonds à la partie qui réalise la consultation.

Le processus de la conduite de l’étude sera réalisé selon les procédures de gestion financière de l’UNFPA.

IX.2 Responsabilités du porteur de projet sélectionné.

* + 1. Le soumissionnaire aura les responsabilités suivantes :
	+ Prendre connaissance du cadre de référence de l’étude (les présents TDRs);
	+ Soumettre ses offres méthodologique, technique et financière[[10]](#footnote-10) telles que décrites dans le cadre de référence ;
	+ S’assurer que tous les livrables (plan de travail, résumé préliminaire des trouvailles, rapport préliminaire, présentation PowerPoint de la restitution, rapport final) sont conformes aux exigences du contrat ;
	+ Rapport autour du déroulement de l’étude à soumettre au comité de pilotage ;

IX.3 Responsabilités du comité de pilotage de l’étude, notamment le BSEPDH :

Le comité de pilotage de l’étude aura les responsabilités suivantes :

1. Assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre de l’activité,
2. Fournir des commentaires sur toutes les propositions techniques et financières des soumissionnaires,
3. Faciliter l’accès à toute documentation pendant le processus de réalisation de l’étude,
4. Analyser le plan de travail de la partie contractante retenue ou le rapport de conception de l’étude ;
5. Fournir des conseils à toutes les phases d’exécution de l’étude ;
6. Analyser, contrôler la qualité de tous les livrables et les approuver,
7. Fournir des commentaires sur les versions préliminaires du rapport fourni par la partie contractante ;
8. Évaluer, le cas échéant, le travail et la performance de la partie contractante pendant la durée de son contrat et signer la lettre d’acceptation du rapport pour clore le contrat.
9. Calendrier estimatif et niveau d’effort

L’étude qui doit s’étendre sur une période de 2 mois, débutera le 16 novembre 2020 et prendra fin le 16 janvier 2021. La partie contractante soumettra au Comité de Pilotage de l’étude un calendrier détaillé d’activités. Le niveau d’effort estimé nécessaire pour cette étude sera présenté par la firme nationale, le ou la consultant.e, ou l’équipe de chercheurs au Comité de Pilotage dans son plan de Travail préliminaire qui, par ses lignes directrices, permettra au comité de Pilotage de juger de la faisabilité de l’exécution de l’étude par rapport aux outils présentés et l’objet de l’étude.

1. Modalités et délai de dépôt des dossiers :

Les dossiers, incluant un CV et la proposition technique et financière, doivent être déposés au Bureau du Secrétaire d’État à la Population et au Développement humain au plus tard le vendredi 6 novembre 2020, à 23h59 à la rue ………………..au numéro ……….. ou à l’adresse mail suivante………………………..

1. CARE International en Haïti et ONU FEMMES en Haïti. Analyse Rapide Genre – COVID-19 Haïti. 25 septembre 2020. [↑](#footnote-ref-1)
2. Bulletin de Surveillance de la COVID-19, no 233, MSPP, Haïti, 15 octobre 2020. [↑](#footnote-ref-2)
3. Au demeurant, il existe très peu de littérature scientifique en Haïti sur les conditions de vie des jeunes, capables d’alimenter des politiques publiques efficaces. [↑](#footnote-ref-3)
4. CEPAL, 2020. Statistical Yearbook for Latin America and the Caribbean, 2019 (LC/PUB.2020/2-P). [↑](#footnote-ref-4)
5. La population des jeunes en Amérique latine n’a jamais été aussi nombreuse que de nos jours. C’est principalement une conséquence des tendances passées de la fécondité. Ref : Maria Eugenia Cosio Zavala. Les jeunes en Amérique latine, un point de vue démographique. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01689290. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les aires géographiques choisies sont les suivantes :Départements de l’Ouest, l’Artibonite, Sud et Nord. L’étude se limitera aux quartiers défavorisés. La catégorie d’âge concernée par l’étude est de 15-34 ans. [↑](#footnote-ref-6)
7. Le lien pour avoir accès est dans l’appel à manifestation d’intérêt de l’étude. [↑](#footnote-ref-7)
8. Ce qui nécessite aussi une grille d’entretien/ stratégie d’observation [↑](#footnote-ref-8)
9. (UNFPA) [Fonds des Nations Unies pour la population](https://www.unfpa.org/fr) [↑](#footnote-ref-9)
10. Contenu de l’offre technique et financière :

	* Une compréhension du soumissionnaire des attentes du Bureau du secrétaire d’État à la Population et du Développement humain à travers cet appel d’offres ;
	* Une note méthodologique détaillée ;
	* Un budget ;
	* Un chronogramme d’activités ;
	* Une note biographique qui met en évidence la pertinence de l’expérience professionnelle du/des consultants par rapport à cet appel ;
	* En annexe, le CV du consultant ou des consultants constituant l’équipe. [↑](#footnote-ref-10)